



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
10-06-2024

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 17 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Maison du Parc en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - A. ROMERO - A. BOYER - O. COSTA - S. JOURDA - S. MOLINIER - S. MOURLAN - R. POLLAK - F. WATRELOT

formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

- R. CERCIAT donne pouvoir à A. VAUJANY
- N. GARCIA donne pouvoir à A. BOYER

Absents excusés : B. SOULIE

- J.-C. GUISTI

Secrétaire de séance : S.MOLINIER selon l'art L.2121-15 du CGCT

Séverine MOLINIER est élue secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 10/06/2024.

Approuvé à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

Annulation de la délibération Vente d'une partie du terrain dit "La Capitelle" après bornage pour manque d'information nécessaire à la délibération.

Ajout de question diverses : Logement du 7 avenue de l'Europe.

Approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Conseil Municipal

DELCM n°2024-27

170624/01

"Renforcement BT (Racc CAMPING) chemin de la Pège par création poste PEGE" Dossier SYADEN 24-CAMN-019

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « Renforcement BT (Racc CAMPING) chemin de la Pège par création poste PEGE ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

DELCM n°2024-28**170624/02****Convention de prestation relève des compteurs d'eau potable à passer avec Carcassonne Agglo**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la compétence eau et Assainissement et suite à la délibération n°2017-045 du 22/02/17 du conseil communautaire, deux modes de gestion ont été retenus sur le territoire de Carcassonne : la commune de Rustiques est en régie directe.

Carcassonne Agglo souhaite améliorer le service rendu à l'utilisateur au niveau de la relève en renforçant la proximité avec l'utilisateur. L'objectif principal est de repositionner l'échelon communal comme acteur de cohésion auprès de la population.

Il donne ensuite lecture de la convention de prestations de services qui propose la méthodologie suivante :

- les employés communaux seront amenés à relever l'ensemble des compteurs situés sur le territoire communal ; relève pour laquelle Carcassonne Agglo fournit l'ensemble du matériel nécessaire (tablettes numériques), forme les agents à l'utilisation du matériel et assure l'assistance technique ;
- une fois la relève effectuée, Carcassonne Agglo adresse la facturation aux usagers en transmettant en parallèle à la commune le fichier de relève ;
- la base de rémunération proposée s'élève à 2€HT par compteur relevé : la commune émet la facture avant le 31 décembre de chaque année sur la base du nombre de compteurs relevés préalablement validé par Carcassonne Agglo (base 2024 : 303).

Cette convention est établie pour un an (du 01/01/2025 au 31/12/2025), renouvelable 2 fois par tacite reconduction (jusqu'au 31/12/2027).

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et à l'unanimité :

- **autorise** à signer ladite convention aux conditions sus-évoquées ;
- **charge** le Maire d'effectuer toutes démarches afférentes à ce dossier.

Divers**• Logement du 7 Avenue de l'Europe :**

Le renouvellement du bail accordé à la locataire du logement approchant, monsieur le Maire s'interroge sur la pertinence de conserver ce bien. Il expose que le logement est une passoire thermique qui ne pourra pas obtenir un D.P.E suffisamment satisfaisant sans de grands travaux d'isolation. Puisque se profile l'opportunité de reloger la locataire avec la libération prochaine du logement 2 place de la fontaine, il serait opportun de vendre le logement et utiliser l'argent de la vente en investissement.

• Vente d'une partie du terrain "La Capitelle" après bornage

Le terrain étant sous le domaine public, il faut d'abord effectuer les démarches pour le déclasser afin qu'il revienne dans le domaine privé de la commune.

• Célébration du 80ème anniversaire de la Libération du 16 juin 2024



Ce dimanche 16 juin a eu lieu l'inauguration de l'espace réservé au 81ème Régiment d'Infanterie créé à partir des recherches de monsieur Claude SUBREVILLE. Après le coupé de ruban tricolore, le maire et les officiels présents ont procédé à un dépôt de gerbes, sous les drapeaux, place du Bataillon Minervoises. La cérémonie s'est conclue avec un vin d'honneur convivial. Peu de rustiquois ayant fait le déplacement, monsieur le Maire souhaite qu'un travail de motivation citoyenne soit effectué pour les prochaines célébrations.

- **Mise en place d'un règlement pour gérer l'accueil des spectacles itinérants**

Monsieur le Maire explique que suite au courrier d'un spectacle itinérant désirant s'installer sur la commune en Mars 2025 pour une représentation du théâtre de guignol, il a été porté à sa connaissance qu'un refus de laisser s'installer un spectacle itinérant devait être fortement motivé.

C'est pourquoi il propose de réfléchir à une procédure et un règlement qui définiront entre autre les modalités d'acceptation de ces spectacles et le temps alloués à leur résidence sur la commune.

Il faut donc une équipe ou commission de volontaires qui travailleront avec le secrétaire de Mairie afin de proposer tout cela au prochain Conseil Municipal.

Après avoir écouté, le Conseil laisse le secrétaire de Mairie faire une proposition pour la prochaine réunion.

- **Prochaines réunions**

Pas de réunion du conseil municipal prévue cet été, sauf circonstances d'urgences.

La Commission Travaux se réunira vendredi 28 juin dans la matinée pour le choix du climaticien pour la rénovation énergétique de l'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Ont signés au registre le Maire et le secrétaire de séance.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

MAIRIE

DE
RUSTIQUES

11800



Affiché le 18/06/2024

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES
LUNDI 17 JUIN 2024

Date de convocation:
10-06-2024

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants: 13

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Maison du Parc en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - A. ROMERO - A. BOYER - O. COSTA - S. JOURDA - S. MOLINIER - S. MOURLAN - R. POLLAK - F. WATRELOT formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

- R. CERCIAT donne pouvoir à A. VAUJANY
- N. GARCIA donne pouvoir à A. BOYER

Absents excusés : B. SOULIE

- J.-C. GUISTI

Secrétaire de séance : S.MOLINIER selon l'art L.2121-15 du CGCT

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	N° ordre de la séance
RUST-2024-27	"Renforcement BT (Racc CAMPING) chemin de la Pège pr création poste PEGE" Dossier SYADEN 24-CAMN-019	170624/01
RUST-2024-28	Convention de prestation relève des compteurs d'eau potable à passer avec Carcassonne Agglo	170624/02